

-----Original Message-----

From: Olivier Fraysse [mailto:olive@ubuntu-fr.org]

Sent: Saturday, November 05, 2011 2:56 AM

To: INFISO BEREC

Cc: asso

Subject: [fr] Réponse à la consultation BEREC par l'association Ubuntu-FR

Bonjour,

Notre association a pour objet de promouvoir et faciliter la diffusion et le développement de la distribution GNU/Linux Ubuntu et des logiciels libres qui la composent. Grâce à divers réseaux de communication sur Internet, Ubuntu-fr regroupe les contributeurs et utilisateurs francophones autour d'une documentation et de divers supports de discussion et d'entraide. Le site ubuntu-fr.org compte aujourd'hui quelque 170 000 membres.

Ubuntu est une solution informatique destinée au grand public. Nos membres ne sont pas réputés experts de l'informatique ou de l'Internet, mais en sont souvent de grands consommateurs. Internet fait partie intégrante de notre fonctionnement quotidien, l'entraide et la contribution dépendent essentiellement d'outils en ligne, comme le web et le courrier électronique mais pas seulement.

Nous pensons que la neutralité du Net mérite d'être mieux défendue qu'une simple exigence de transparence auprès des Fournisseurs d'accès Internet comme ce qui est proposé par le BEREC.

De part notre action auprès du grand public, nous savons que celui-ci ne peut pas pleinement maîtriser l'outil informatique et le fonctionnement d'Internet.

Nous pensons qu'une transparence technique sur les violations de la neutralité du net ne sera pas clair pour la majorité des utilisateurs.

Pour prendre un exemple, certains opérateurs vendent actuellement des accès limités par ports et par protocoles réseaux, comme les ports 80 en HTTP (proxy) et 443 en TCP.

En supposant que, par soucis de transparence et comme le suggère le BEREC, l'opérateur en informe de façon claire et précise ses clients, seuls les informaticiens sauront de quoi il retourne concrètement. La plupart des clients ne seront vraisemblablement pas entièrement avisés des conséquences, à savoir l'impossibilité d'envoyer des courriers électroniques, ou de communiquer par VoIP. Deux outils basiques, intégrés dans la plupart des téléphones modernes mais qui utilisent d'autres ports de communications que ceux destinés au web : 80 et 443.

Les informaticiens, eux, trouveront souvent des moyens de contourner ces limitations.

L'affichage de cette information technique ne servira donc pas à mieux choisir son opérateur : L'utilisateur non-technophile saura ce à quoi il a accès, via le discours commercial de l'opérateur, mais il ne saura vraisemblablement pas à quoi il n'a pas accès.

Pour remplir sa mission, notre association a besoin de bien plus que le web seul et le développement des logiciels libres, dont nous faisons la promotion, repose particulièrement sur le libre échange de l'information sur le réseau Internet.

La neutralité du Net est une nécessité pour tous les travaux collaboratifs et l'entraide. Il est également vital que nos données circulent sans altération, sans distinction, sans filtre.

Le Deep Packet Inspection représente une menace pour la neutralité du Net, pour la vie privée et pour nos activités. Le BEREC, à défaut de l'interdire, devrait formuler la recommandation de ne jamais, sous aucun prétexte, mettre en place cette technologie liberticide.

Ubuntu-fr travaille en permanence aux côtés des organisations de promotion et de défense des logiciels libres, ainsi que de la neutralité du réseau Internet. Nous appuyons donc naturellement la réponse faite à cette présente consultation, par La Quadrature du Net :

<https://www.laquadrature.net/fr/consultation-sur-la-neutralite-du-net-la-quadrature-denonce-lechec-de-lapproche-attentiste>

Cordialement,

l'association Ubuntu-fr.